



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 Rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

DECISION N°002024_30

Arrondissement de TORCY

**Objet : Prestation de service de détachement
d'un agent de sécurité du 15/07/2024 au
04/08/2024 de 19h00 à 08h00 avec la
société PILES SECURITE**

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération 02020_06 du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DÉCIDE

Article 1^{er} : de conclure avec la société PILES SECURITE, dont le siège est 16 rue de la Merlette 77260 SEPT SORTS, un contrat pour un service de détachement d'un agent de sécurité, pour la période du 15 Juillet au 05 Août 2024.

Article 2 : Le montant de cette prestation s'élève à 6 369.81 € H.T. soit un total de 7 643.77 € T.T.C.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner acte.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le comptable assignataire

Fait à Gretz-Armainvilliers,
Le 18 avril 2024

Le Maire
Jean-Paul GARCIA ROBIN

